



Réalisation du film

- Téléphone portable - caméscope - appareil photo/vidéo compact
- Le film ne doit pas dépasser 3 minutes
- Plan séquence (pas de tourné-monté ni de montage son)
- Incorporer les contraintes dans le film (remises lors de la validation de l'inscription)
- Choisir une seule prise

Conseils techniques

- Bien connaître son appareil
 - Choisir le meilleur appareil si vous êtes en équipe
 - Avec un téléphone : tenir l'appareil à l'horizontal (pour que le film soit à l'endroit)
 - Enregistrer votre film sur la carte mémoire et non dans la mémoire interne du téléphone (plus simple pour récupérer les films)
 - En cas d'absence de carte mémoire; apporter un câble de transfert avec connexion USB
 - Si possible, transférer le film sur une clé USB avec le fichier nommé par le titre du film
 - Repérer l'entrée et la sortie du film (avec le time code par exemple)
 - Faire des tests préalables pour vérifier si tous les points évoqués ci-dessus fonctionnent
 - Préparer vos informations (pour création des génériques) sur une clé USB dans un fichier texte :
 - carton début : titre du film
 - carton fin : équipe du film
- un monteur image de l'association les intégrera.

Qualité d'image

- Choisir la meilleure définition: HD si possible (1080p / 720p)
- Choisir la proportion 16/9 standard
- Veiller à ce que la lumière soit suffisante (sauf nécessité selon scénario)
- Eviter les zooms
- Etre le plus stable possible

Qualité du son

- Etre proche de la source (voix, musique, bruitages)
- Prévoir éventuellement un micro externe

Rappel

- Les films doivent être retournés à l'heure du rendez-vous pris à l'inscription
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée
- L'ensemble des personnes filmées doivent signer une autorisation du droit à l'image
- Ne pas copier, même partiellement un modèle déjà existant (musique, marque, dessin...)
- Tout film à caractère notamment vulgaire, raciste, diffamatoire, discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité sera refusé
- Tout film ne respectant pas les contraintes, la durée maximum, le plan séquence, le format de l'appareil, sera refusé